

L'œuvre de la Maternité est unie à l'œuvre des pénitentes et en fait partie. Annuellement, 130 personnes passent par cette maison. Sur ce nombre, très peu payent leur pension ; un quart payent une demi-pension et le reste rien du tout,—comme la corporation. Le déficit annuel, qui est très considérable, est encore soldé par le Bon-Pasteur.

Mais quels sont donc les revenus du Bon-Pasteur ?

1. Les profits microscopiques des écoles qu'elles tiennent ;
2. L'allocation du Gouvernement à l'asile des pénitentes, soit \$600 ;
3. Le travail des religieuses ;
4. Les quêtes et les appels incessants à la charité publique. On comprend que, dans ces conditions, il faille y voir de très près pour équilibrer un budget toujours très précaire et qu'une dépense additionnelle de quelques centaines de piastres puisse mettre en péril une partie de l'œuvre.

On pourrait poursuivre cette statistique pour toutes les communautés de la ville et on arriverait partout au même résultat : dépense intégrale de tous les revenus et absence complète de tout secours de la part de la ville.

Les communautés demandent donc le maintien de la loi actuelle, et cela surtout pour se protéger contre les mesures arbitraires de la Corporation. Depuis trente ou quarante ans, la Corporation leur a toujours fait payer de plus en plus cher l'eau qu'elle leur distribue. Elle a été même jusqu'à demander au Séminaire \$4.000 par année. Un conseiller de ville poussa le lyrisme cette fois